



Le 2^e plus grand parc du canton en consultation

Au nord-est du Chasseron
Le Canton de Vaud lance une consultation accélérée pour 15 éoliennes, qui vaut permis de construire.
Prochaine étape: un vote couperet à Bullet.

Après un an et demi de suspense, le second plus grand projet éolien vaudois - celui de Provence prévoit 17 turbines - connaît une nouvelle étape. Via une procédure pour la première fois accélérée, le Canton de Vaud met en consultation simultanément le plan d'affectation intercommunal et le permis de construire du parc éolien de la Grandsonnaz, dans le Nord vaudois. Cela évite de doubler les recours. Les oppositions sont levées de facto.

Pour rappel, il est projeté d'ériger quinze éoliennes - avec des mâts de 92 mètres et culminant à 150 mètres en bout de pale - sur les crêtes et les pâturages boisés au nord-est du Chas-

seron. Le parc doit produire l'équivalent de la consommation électrique de 24'000 ménages, soit jusqu'à 95 GWh.

Parmi les opposants, Pro Natura Vaud se projette déjà dans le prochain round, auprès de la Cour de droit administratif et public. «On est en train de préparer un recours commun avec BirdLife et Paysage-Libre Vaud. On a mandaté un bureau d'études en environnement pour analyser l'étude d'impact sur l'environnement», indique Alberto Mocchi, son secrétaire général.

La consultation publique court en théorie jusqu'au 21 juillet.

“ La nouvelle tombe juste après la votation du 9 juin sur l'approvisionnement en électricité sûr. Il n'y a pas de hasard dans la vie. ”

Pierre Cusin, membre de Paysage-Libre Vaud let mais devrait bénéficier d'une prolongation en raison des fêtes judiciaires, de mi-juillet à mi-août.

«La nouvelle tombe juste après la votation du 9 juin sur l'approvisionnement en électricité sûr. Il n'y a pas de hasard dans la vie», commente pour sa part Pierre Cu-

sin, membre de Paysage-Libre Vaud.

Votation à Bullet

Surtout, une votation communale doit encore avoir lieu. Les citoyens de Bullet seront appelés à se prononcer sur l'ensemble du dossier, sans doute lors des votations du 22 septembre. La date doit être confirmée par la Préfecture.

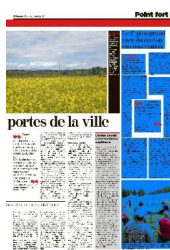
En juin 2022, le Conseil communal avait opté pour un référendum spontané, après avoir levé les oppositions et accepté le plan d'affectation. Les Conseils généraux de Mauborget (une éolienne), Fiez (trois éoliennes) et Fontaines-sur-Grandson

(six éoliennes) avaient aussi validé le plan, en ordre dispersé.

«On aimerait pouvoir aller de l'avant. Il y a de l'impatience du côté de la population, alors que nous avons renvoyé le dossier au Canton en janvier 2023», relève Maude Schreyer, la syndique. Or, en cas de rejet populaire, une partie ou même l'ensemble du parc éolien pourrait tomber à l'eau.

Le porteur de projet, l'entreprise Ennova, détenue par les Services industriels de Genève, estime que les procédures de recours jusqu'au Tribunal fédéral pourraient prendre fin en 2027 ou 2028 avant l'entrée en force du permis de construire.

Fabien Lapiere



En 2018, des photomontages avaient été installés dans les pâturages de la Grandsonnaz pour montrer l'implantation des éoliennes. MARIUS AFFOLTER - ARCHIVES